

Service mer et littoral, capitainerie  
Dossier suivi par François Montagne,  
Commandant,  
[francois.montagne@manche.gouv.fr](mailto:francois.montagne@manche.gouv.fr)  
06 65 59 56 00

## **Avis aux usagers 07-2024 FLAMME OLYMPIQUE 31/05/2024**

Ref :  
Art.L5331-6 et 8 ; R5331-4 du code des transports,  
Art.3 de l'arrêté 466/2019/DDTM/DML/CPC et 09/PREMAR-MANCHE/AEM/NP.

Le 24 mai 2024,

Les usagers du port de Cherbourg sont avertis du passage de la flamme Olympique, dans la matinée du **vendredi matin 31 mai 2024** à Cherbourg.

**Entre 07h00 et 10h00, le chenal, l'avant port, et le bassin du commerce, soient toute la sous-zone 4 de l'arrêté 466/DDTM/DML/CPC portant règlement général de police de la navigation, applicable au rades de Cherbourg, seront interdits à la navigation.**

**Durant ce créneau, les entrées, sorties, déhalages, manutentions et avitaillements ne seront pas autorisés.**

Cette interdiction ne s'applique pas :

- aux navires et embarcations autorisés par l'organisateur à participer à la manifestation ;
- aux navires de l'État et du service du pilotage portuaire, dans la limite des besoins de leur service ;
- aux navires en détresse et aux navires portant prompt secours.

Les usagers sont invités à se rapprocher de la capitainerie pour toute information complémentaire.



François MONTAGNE  
Commandant  
Capitainerie de Cherbourg  
Gare Maritime Transatlantique - Quai de France  
50100 Cherbourg-en-Cotentin  
tél: 02 33 20 51 61  
e-mail: francois.montagne@manche.gouv.fr